

**PROJET  
D'ETABLISSEMENT  
DE LA MECS  
JEAN GAILHAC**



**ASSOCIATION JEAN GAILHAC  
38, Bd d'Angleterre  
34500 BEZIERS Tel 04.67.49.87.00 fax 04.67.09.02.36  
e.mail : [secretariat@gailhac.com](mailto:secretariat@gailhac.com)**

# I. Préambule

Ce projet d'établissement est le fruit d'une réflexion des équipes de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de l'Association JEAN GAILHAC.

Amenés à le modifier suite au passage en CROSMS du 11 novembre 2010 et à la restructuration globale de l'Association à l'horizon de septembre 2011, nous nous sommes appuyés sur les compétences déjà mises en œuvre dans le précédent projet d'établissement pour pouvoir articuler 2 nouveaux services à la Maison d'Enfants, à savoir le Service d'Accompagnement Familial (SAF) et ses places Relai et les deux places d'Urgence mises à disposition au Service d'Urgence Départemental (SUD) du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille (FDEF).

Intégrée dans le Pôle « accueil et accompagnement avec hébergement », la MECS et le SAF se complètent de l'intervention d'un autre Service à destination principalement des Jeunes Majeurs, le Service d'Accompagnement à l'Autonomie (SAA).

Inscrites dans le schéma départemental 2008/2012 du Conseil Général de l'HERAULT, les données de cadrage mettent en avant la nécessité de diversifier les modalités d'accueil au sein des établissements sociaux.

Nous appuyant sur le rapport d'évaluation interne de l'Association, sur les différentes notes afférentes à la démarche qualité, sur l'ancien projet d'établissement, nous avons mené un travail de réflexion pour arriver à créer une palette de réponses plus conformes aux besoins des jeunes accueillis.

Nous avons aussi pris en compte les orientations des politiques publiques sociales et les recommandations de nos autorités de tarification et de bonnes pratiques de l'ANESMS pour offrir des prestations susceptibles de permettre un accueil et un accompagnement de qualité.

Le Conseil d'Administration de notre Association a validé ce projet d'établissement dans sa séance du 22 octobre 2012. Celui-ci ne tient compte que de la réalité de fonctionnement du groupe 4 de la MECS à POUSSECQ. L'extension pour la MECS fera l'objet d'un avenant au présent projet d'établissement.

## II. Présentation générale

### A. L'organisme gestionnaire

#### 1. Son Histoire

JEAN GAILHAC, Prêtre, né à Béziers en 1802, y fonde, dans un premier temps, un refuge pour des prostituées et des filles mères. Dans un deuxième temps, en 1834, il crée l'orphelinat du Bon Pasteur, qu'il confiera à la congrégation des Religieuses du Sacré-Cœur de Marie, fondée par ses soins en 1849.

La congrégation fut reconnue d'utilité publique pour son action en faveur de cette dernière œuvre.

Le 29 août 1966 (date de parution au J.O), l'Association du Sacré-Cœur de Marie, loi 1901, fut créée par la congrégation pour gérer l'orphelinat du Sacré-Cœur de Marie (ex. : Bon Pasteur).

Le 14 Janvier 1971, la DDASS de l'Hérault habilite l'orphelinat qui devient une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), pour 48 places en internat.

Le 26 septembre 1990 (date de parution au J.O N° 39), « l'Association Sacré- Cœur de Marie » prend le nom du Père fondateur et devient « Association JEAN GAILHAC ».

## **2. Ses Valeurs**

En référence à la charte de la personne accueillie (annexée au livret d'accueil du SAA) et par fidélité à l'esprit fondateur, l'Association JEAN GAILHAC, d'inspiration chrétienne, traduit ainsi ses valeurs :

- Accueillir et respecter les plus défavorisés avec le souci d'adapter les réponses aux besoins de la personne.
- Reconnaître les ressources de vie présentes en chacun et en favoriser l'épanouissement.
- Prendre en compte la dimension spirituelle comme faisant partie intégrante de la personne humaine.
- Garantir la liberté dans la recherche, la formation, l'expression et la célébration de la religion de chacun, à l'exception de tout mouvement sectaire, par le respect des différences et des cheminements personnels.

## **3. Son organisation statutaire**

**Le siège social est situé au 38, boulevard d'Angleterre à BEZIERS.**

**L'Assemblée Générale est composée de 21 membres.**

**Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres, dont le bureau comporte :**

- 1 Président : Mr Louis-Marie TEISSERENC
- 1 vice Président : Mr Bernard THEROUANNE
- 1 Trésorière : Mme Madeleine AIMES
- 1 secrétaire : Mr Raymond THOLE

## **4. Ses établissements et services**

Pour l'ensemble de ses structures, l'Association JEAN GAILHAC s'est mis en conformité avec la loi n° 2002-2 pour obtenir des autorisations de fonctionnement en date du 13 mars 2008 après le passage en CROSMS du 22 octobre 2007.

Un nouveau passage en CROSMS est intervenu le 10 novembre 2010 pour amener l'Association à se doter de 3 pôles d'activité. Les autorisations ainsi délivrées s'établissent pour une durée de 15 ans comme suit :

- Un Pôle « accueil et d'accompagnement avec hébergement » de 55 places correspondant à sa Maison Enfants comprenant la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et deux services (SAA/SAF) ;
- Un Pôle « accueil et accompagnement de jour » de 62 places correspondant à son Centre de Réentraînement à l'Effort et de Formation (CREF), son Service Educatif de Jour (SEJ) et son Service Accueil Relai (SAR) ;
- Un Pôle « soutien à la parentalité » de 32 places correspondant à son Service de Visites Médiatisées Parents/Enfants Confiés (SVMPEC).

Selon les besoins de la population accueillie et les évolutions des politiques publiques sociales, l'Association JEAN GAILHAC pourra développer d'autres modalités d'intervention.